



Changements successifs de ma date de radiation professionnelle

Par **dominique49**, le **17/04/2009** à **11:33**

Bonjour,

Fonctionnaire, bénéficiant d'un départ au titre des carrières longues depuis juillet 2008, pour la 3ème fois je reçois une décision d'admission à la retraite pour des dates de radiation différentes. La 1ère date était de mon fait (c'est moi qui demande à partir), la seconde, due à l'évolution de la loi de financement de la sécurité sociale y compris dans le secteur public (j'ai fait 3 trimestres supplémentaires), et la troisième date de départ due à une comptabilité de mon temps d'activités différente entre l'organisme liquidateur (SGA) et mon administration de tutelle gestionnaire (DGA/DRH). Etant en CET (compte épargne temps) jusqu'à ma 2ème date de radiation, on me demande aujourd'hui de réintégrer mon établissement pour faire 19 jours supplémentaires (pour aller vers cette 3ème date de radiation). Cet établissement fait partie du plan de restructuration de la Défense Nationale et ferme en 2011. Mon travail a été avant mon départ en CET, transféré vers un autre centre et mon bureau a été réoccupé par soucis de rationalisation. Dois-je effectuer ces 19 journées?

Cette 3ème décision m'a été signifiée par courrier A/R, sans explication écrite. Le DRH reconnaît oralement qu'il s'agit bien d'une erreur de l'administration. Peut on alors imaginer 19 jours de congés "exceptionnels" ?

Merci de votre aide.